

Dernière minute...

Délégué par le bureau des Graines, je me suis rendu hier soir au Val Saint Germain pour une information publique relative à un séduisant projet de champ photovoltaïque sur 20 hectares d'une carrière d'argile désaffectée non loin d'Angervilliers. Des dizaines de riverains et représentants d'associations, soucieux de leur quiétude étaient entassés dans une salle trop petite de la mairie. La ficelle un peu grosse s'est rompue quand l'entreprise ECT a confirmé qu'elle remplira le trou de milliers de tonnes de gravats dits «inertes» provenant des travaux du «Grand-Paris». De nombreuses questions furent posées ainsi qu'aux représentants des panneaux solaires de la Sté Akuo Energy. Au terme d'une heure et demi d'entretien une motion a été prononcée résumant la position des associations à laquelle Graines de Colibri est cosignataire.



Projet de réaménagement de la carrière du Val St Germain par la société ECT

- Vu** la loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- Vu** la loi du 10 février 2020 relative à l'économie circulaire
- Vu** la loi Climat et Résilience du 22 août 2021
- Vu** les objectifs inscrits dans le nouveau SDRIF-E à l'horizon 2040 : ZAN, ZEN, ZERO Déchets

Considérant que les 23 tunneliers du Grand Paris Express ont terminé de creuser (données SGP de février 2023) et que la pression sur les exutoires va diminuer dans les années à venir

Considérant que la mise en décharge est une solution de facilité et qu'elle va à l'encontre des politiques de développement des filières de recyclage et de réemploi des matériaux du BTP

Considérant que l'apport de 1300 000 m³ de déchets inertes induira un trafic d'environ 200 passages de camions/jour sur un réseau routier déjà saturé

Considérant que ce trafic est totalement inadapté tant en terme d'insécurité routière que de pollutions atmosphériques et sonores

Considérant l'altération inévitable du site inscrit de la vallée de la Rémarde

Les associations signataires demandent :

- L'abandon sine die du projet de réaménagement de la carrière tel qu'il nous a été présenté
- Le respect des engagements de remise en état pris lors de l'enquête publique qui s'est déroulée du 14 mars au 14 avril 2006 et inscrits dans l'arrêté préfectoral du 6 avril 2007 à savoir : un reboisement de 19,44 ha et la création d'une prairie avec trois étangs paysagers sans apport de remblais extérieurs
- La restauration du réseau hydrographique des vallées du Val St Germain et d'Angervilliers perturbé par des années d'activités extractives en coordination avec le Parc naturel de la Haute Vallée de Chevreuse
- Une protection renforcée de la vallée de la Rémarde

